

CONTRAT permanent Œufs

Une semaine sur deux

L'association a pour objet **d'aider à l'installation et au maintien de fermes de proximité, pratiquant l'agriculture biologique** : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consom'acteurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consom'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contractants

PRODUCTRICE

Lorraine BOUCHEROT

Ferme de Charmeronde

21440 CHANCEAUX – 06 33 88 83 68

CONSUM'ACTEUR

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Tel et courriel : _____

Contenu du contrat

Le présent contrat est établi pour une livraison une semaine sur deux à partir de la date de sa souscription.

Le contrat débute le mardi/...../ 2015.

Un panier est composé de 6 œufs biologiques. Le consom'acteur peut commander davantage d'œufs par livraison, cependant la quantité totale doit être un multiple de 6.

Je commande panier(s) de 6 œufs à 2 €. Semaine choisie pour la livraison : semaine paire semaine impaire

Remarque : les œufs sont datés manuellement par la productrice et ils se conservent un mois.

Termes du contrat

Le présent contrat est établi pour une distribution une semaine sur deux, à l'exception des 2 semaines de trêve de l'AMAPP de fin d'année. Ce contrat a une durée indéterminée mais au minimum d'une année. Ensuite, il pourra être arrêté après un préavis d'un mois de l'un des contractants.

A chaque date anniversaire du contrat, le consom'acteur peut demander à modifier le nombre d'œufs commandés, sur la base d'un engagement annuel. Dans le cas d'une demande pour davantage d'œufs, cette demande sera examinée par la productrice qui répondra favorablement en fonction de la production encore disponible.

Le contrat sera automatiquement clos si l'une des 2 parties ne fait plus partie de l'association ou si elle n'est pas à jour de sa cotisation.

Pour les nouveaux contractants, il est prévu une période d'essai d'un mois, soit 2 livraisons, à l'issue de laquelle le consom'acteur confirme ou non son engagement.

Le système de joker (suspension ponctuelle de livraison à la demande du consom'acteur) ne s'applique pas pour le contrat.

Tarif :

Le prix des 6 œufs est fixé à 2 €.

NB : Ce tarif peut être amené à évoluer en cours de contrat, si les matières permettant l'alimentation des poules venaient à augmenter de façon conséquente. En ce cas, une information préalable serait faite auprès des contractants.

Paiement :

Le paiement des paniers est effectué à la signature du contrat, par chèque, à l'ordre de *Lorraine BOUCHEROT*.

Un premier chèque correspond au paiement de la période d'essai d'un mois. Il est encaissé le 1er mois de contrat.

Le reste du paiement, sur la base d'une année, est effectué au plus tard à l'issue de la période d'essai (possibilité de paiement en plusieurs chèques).

Pour les contractants sans période d'essai (reconduction), les chèques sont remis à la signature du contrat.

Pour un panier de 6 œufs débutant en janvier : 2 chèques de 25 € qui seront encaissés en février et août.

La résiliation en cours de contrat est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes.

Cas particulier :

Dans le cas où la ponte des poules baisse, la productrice se réserve le droit de réduire la distribution (6 œufs au lieu de 12 commandés par exemple) ou d'annuler sa livraison. Les AMAPPiens en seront tenus informés. Le remboursement des œufs non livrés se fera en fin d'année

pour les personnes qui ne renouvellent pas leur contrat l'année suivante, ou en déduction sur les paiements suivants, pour les personnes qui renouvellent leur contrat.

Engagements du consomm'acteur

↘ Il s'engage à acheter un panier une semaine sur deux.

↘ En cas d'absence, le consomm'acteur peut faire retirer le panier par une personne de son choix (même non adhérente à l'Amapp). S'il ne trouve pas de solution pour répondre à cet engagement, il prévient les tuteurs afin qu'une solution soit trouvée avec l'ensemble des amappiens.

↘ Si besoin, il peut être amené à assurer une permanence sur le lieu de livraison pendant la durée du contrat pour aider à la distribution. La tutrice adressera par courriel un appel à candidats, le cas échéant.

↘ Il s'engage à payer à l'avance les paniers par chèque.

Les tuteurs – interlocuteurs entre consomm'acteurs et producteurs

La vie de l'association est facilitée par des tuteurs, qui servent d'interlocuteurs privilégiés entre le groupe et les producteurs. Ceux-ci enregistrent les contrats, suivent la liste d'attente, établissent la liste hebdomadaire de distribution, organisent les présences aux distributions, centralisent les remarques des consomm'acteurs...

Si vous avez des questions sur le contrat, si vous ne pouvez pas retirer votre panier... contactez par téléphone ou courriel :

Nadège JARDEAUX (Tutrice productrice)

www.amappi.asso.fr

Tel : 06 51 79 59 29

Courriel : contact.amappi@gmail.com

Le fonctionnement

La distribution se fait les MARDIS, de 18h30 à 20h dans le local « Restaurants du Cœur » de la salle polyvalente de Sombernon.

Sur le lieu de distribution :

Une liste d'émargement est à disposition pour noter le passage des consomm'acteurs (à signer impérativement). La distribution est assurée en présence de la productrice. **Les consomm'acteurs viennent avec les récipients (boîte à œufs...) nécessaires à la livraison.**

Qui est la productrice ?

Lorraine BOUCHEROT installée depuis septembre 2010 à Chanceaux, au sein de la ferme familiale, développe son élevage de poules et de poulets. Pour la production d'œufs biologiques, elle élève 250 poules de race Isa Warren, nourries avec des granulés biologiques provenant du Moulin Marion (Ain) et du blé entier biologique de la ferme familiale. Les poules bénéficient, pour un lot de 125 poules pondeuses, d'une surface intérieure de 30 m² (au lieu de 20 m² demandés) et d'une surface extérieure de 2016 m² en 2 parcours (pour une rotation), au lieu de 480 m² demandés.

Sa production a obtenu le label AB.

Engagements de la productrice :

- Elle s'engage à proposer des produits de qualité, écologiquement sains, provenant exclusivement de son exploitation, selon les exigences du label AB.
- Elle s'engage à produire dans la transparence et à ouvrir son exploitation aux visites des consomm'acteurs de l'Amapp.
- Elle s'engage à livrer et distribuer les produits tous les mardis sauf imprévus.
- Elle s'engage à prévenir l'Amapp le plus tôt possible en cas d'annulation de distribution.
- Elle s'engage à inviter les « tuteurs » lors des réunions entre producteurs livrant l'Amapp.
- Elle s'engage à communiquer les informations sur sa production, par exemple via un bulletin de liaison de l'Amapp mis en forme par les consomm'acteurs.
- Elle s'engage à tenir compte des remarques faites par les consomm'acteurs.

Le présent contrat est valable uniquement si le consomm'acteur est à jour de sa cotisation à l'AMAPPI.

Signatures, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé ».

A le

La productrice, Lorraine BOUCHEROT

Le consomm'acteur